

Dossier Suivi par :
LESIEUR Christophe
Tél : 02 99 29 33 40
Mèl : christophe.lesieur@insee.fr

Monsieur le Maire
Rue De Paris

35133 BEAUCÉ

Rennes, le 10 janvier 2022
N°2022_612_DR35-DIR

Objet : Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des Ménages 20:

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de février à avril 2022 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête est réalisée sur un échantillon de près de 22 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains d'entre eux se situent dans votre commune.

Les ménages qui y habitent seront interrogés par Monsieur DEUIL Philippe, enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

L'enquête se déroulera en face-à-face ou par téléphone avec un enquêteur. En cas d'enquêtes réalisées en face à face, nos enquêteurs mettent en œuvre **un ensemble de mesures strictes conformément aux recommandations du Ministère de la Santé**. Ils sont en particulier équipés de masques, de lingettes et de gel hydroalcoolique.

Ponctuellement les enquêteurs peuvent également être amenés à vous solliciter afin de disposer d'un bureau ou d'une salle afin de réaliser une interview dans un lieu neutre à la demande de la personne enquêtée. Le contexte de la situation sanitaire pourrait conduire à des demandes de ce type plus fréquentes, face à une inquiétude plus forte à laisser entrer un enquêteur de l'Insee dans son logement. Il est important que les personnes sélectionnées pour participer aux différentes enquêtes y répondent. Votre collaboration dans ce domaine constitue une aide précieuse pour nos enquêteurs, et nous vous en remercions.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. À cet effet, l'Insee met à votre disposition un **kit de communication**. Son contenu est détaillé en pièce jointe.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressaient à vos services, je vous serais obligé(e) de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee, sur la page dédiée : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Eric LESAGE

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2022A040EC du Ministre de l'économie, des finances et de la relance, valable pour l'année 2022 – Arrêté en date du 3 novembre 2021

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee). Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 5 années à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée du panel, soit 4 ans.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse figurant au bas de cette lettre. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'économie, des finances et de la relance à l'adresse suivante : M. le chef de la Délégation aux systèmes d'information (DSI) - Ministère de l'économie, des finances et de la relance - 139 rue de Bercy, 75012 Paris.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.

